

Société de transport de Lévis

États financiers
Au 31 décembre 2025

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

Société de transport de Lévis

ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

État des résultats	1
État de la situation financière	2
État de la variation de la dette nette	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires aux états financiers	5
Annexe - Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	26
Annexe - Déficit d'investissement à des fins fiscales	27
Annexe - Excédent accumulé	28
Annexe - Endettement total net à long terme	30
Autres renseignements	
Annexe - Transport régulier - revenus	31
Annexe - Transport régulier - charges	32
Annexe - Transport adapté	35
Annexe - Projet des mesures prioritaires	36

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de la
Société de transport de Lévis,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS** (Société), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Société inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages 18, et 26 à 30, portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) accumulé, l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice à des fins fiscales et l'établissement de l'endettement total net à long terme. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point - Restriction quant à la diffusion et à l'utilisation

Les états financiers ont été préparés dans le but d'aider la Société et les responsables de la gouvernance à répondre à leurs besoins en matière de reddition d'informations financières. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil de la Société et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties.

La direction de la Société a préparé un jeu distinct d'états financiers selon le format prescrit par le MAMH pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette s.e.n.c.r.l.*¹

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 7 avril 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A125052

Société de transport de Lévis

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
Revenus			
Transport régulier (annexe)	33 649 989 \$	36 449 700 \$	29 362 555 \$
Transport adapté (annexe)	4 355 703	4 493 540	4 842 334
Projet des mesures prioritaires (annexe)	32 626 000	26 243 064	32 922 689
Revenus d'investissement	45 981 000	10 983 810	8 820 329
	116 612 692	78 170 114	75 947 907
Charges			
Transport régulier (annexe)	38 202 603	34 592 264	32 663 363
Transport adapté (annexe)	4 891 703	4 493 540	4 842 334
Projet des mesures prioritaires (annexe)	32 626 000	26 243 064	32 922 689
	75 720 306	65 328 868	70 428 386
Excédent de l'exercice	40 892 386 \$	12 841 246	5 519 521
Excédent accumulé, début de l'exercice		46 024 748	40 505 227
Excédent accumulé, fin de l'exercice		58 865 994 \$	46 024 748 \$

Société de transport de Lévis

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2025

2024

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 331 101 \$	11 154 898 \$
Débiteurs (note 3)	14 946 365	8 872 674
Subventions à recevoir (note 4)	54 586 923	60 660 142
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 9)	74 200	43 700
	71 938 589	80 731 414

PASSIFS

Emprunts temporaires (note 5)	53 894 238	50 382 524
Créditeurs et charges à payer (note 6)	27 766 325	18 761 689
Revenus reportés (note 7)	91 829	14 589 991
Dette à long terme (note 8)	16 399 390	12 865 969
	98 151 782	96 600 173
Dette nette	(26 213 193)	(15 868 759)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 10)	82 871 435	59 245 467
Stocks de fournitures, pièces et accessoires	840 422	729 210
Autres actifs non financiers (note 11)	1 367 330	1 918 830
	85 079 187	61 893 507
Excédent accumulé (note 12)	58 865 994 \$	46 024 748 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 13)

DROITS CONTRACTUELS (note 14)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Société de transport de Lévis

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
Excédent de l'exercice	40 892 386 \$	12 841 246 \$	5 519 521 \$
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisition	(56 550 000)	(29 616 065)	(14 291 829)
Produit de cession	-	18 105	5 720
Amortissement	6 058 000	5 990 097	5 151 367
Gain sur cession	-	(18 105)	(5 720)
	(50 492 000)	(23 625 968)	(9 140 462)
Variation des stocks de fournitures, pièces et accessoires	-	(111 212)	(155 479)
Variation des autres actifs non financiers	-	551 500	(1 568 042)
	-	440 288	(1 723 521)
Variation de la dette nette	(9 599 614)\$	(10 344 434)	(5 344 462)
Dette nette, début de l'exercice		(15 868 759)	(10 524 297)
Dette nette, fin de l'exercice		(26 213 193)\$	(15 868 759)\$

Société de transport de Lévis

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre

2025

2024

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent de l'exercice	12 841 246 \$	5 519 521 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 990 097	5 151 367
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(18 105)	(5 720)
	18 813 238	10 665 168
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs et subventions à recevoir	(472)	(32 718 325)
Créditeurs et charges à payer	4 632 477	(16 533 855)
Revenus reportés	(14 498 162)	14 488 865
Actif au titre des avantages sociaux futurs	(30 500)	(40 300)
Stocks de fournitures, pièces et accessoires	(111 212)	(155 479)
Autres actifs non financiers	551 500	(1 568 042)
	9 356 869	(25 861 968)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Acquisition	(25 243 906)	(11 644 298)
Produit de cession	18 105	5 720
	(25 225 801)	(11 638 578)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Émission de dettes à long terme	7 795 000	2 425 000
Remboursement de la dette à long terme	(4 219 080)	(5 018 180)
Variation nette des emprunts temporaires	3 511 714	48 092 136
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	(42 499)	7 043
	7 045 135	45 505 999

VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(8 823 797)	8 005 453
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	11 154 898	3 149 445

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

	2 331 101 \$	11 154 898 \$
--	---------------------	---------------

ACTIVITÉ N'ENTRAÎNANT PAS DE MOUVEMENT DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les créditeurs et charges à payer	7 771 850 \$	3 399 691 \$
--	---------------------	--------------

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS

La Société est constituée en vertu de la Loi sur les sociétés de transport en commun.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable applicable

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale au Québec publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (le déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages 26 et 27, la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages 18, 28 et 29 et l'endettement total net à long terme présenté à la page 30.

Comptabilité d'exercice

La comptabilisation des transactions est effectuée selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de revenus et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les principales estimations comprennent la durée d'utilité des immobilisations corporelles et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont composés de l'encaisse, des dépôts en circulation, du découvert bancaire, des chèques en circulation et des placements temporaires ayant une échéance de trois mois ou moins.

Frais reportés liés à la dette à long terme

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais reportés à l'état de la situation financière.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les frais financiers qui sont capitalisés jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction ou d'amélioration. Les immobilisations corporelles en cours de construction ou d'amélioration ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Éléments d'actif	Périodes
Infrastructures	40 ans
Bâtiments	40 ans
Véhicules	5 et 16 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 et 10 ans
Machinerie, outillage et équipement divers	10 ans

Stocks

Les stocks de fournitures, pièces et accessoires sont évalués au coût, le coût étant déterminé selon la formule du coût moyen pondéré.

Autres actifs non financiers

Les autres actifs non financiers représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice financier pour des services dont la Société bénéficiera au cours des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Société bénéficiera des services acquis.

Revenus

Les revenus de quotes-parts découlent d'un montant établi par le conseil de la Ville de Lévis (Ville) lors de l'adoption du budget annuel de la Société.

Les revenus de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, dans la mesure où ils ont été autorisés, les critères d'admissibilité ont été satisfaits et une estimation raisonnable des montants est possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif dans un poste de revenus reportés qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

Les revenus de services rendus sont constatés lorsque le service est rendu et qu'il donne lieu à une créance.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Les autres revenus sont constatés lorsque les services sont rendus.

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite interemployeurs

Certains membres du conseil d'administration de la Société participent à un régime de retraite interemployeurs à prestations définies, soit le régime de retraite des élus municipaux. Ce régime est comptabilisé comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies puisque la Société ne dispose pas des informations nécessaires pour pouvoir appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies.

Les régimes de retraite à prestations déterminées interemployeurs, auxquels participe la Société sans en être le promoteur, sont comptabilisés comme des régimes de retraite à cotisations déterminées.

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et charges à payer pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Régimes de retraite à prestations déterminées

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 (Loi). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Société en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à prestations déterminées

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2025, selon la méthode de la valeur liée au marché sur une période de cinq ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement en charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir.

Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir correspondent à des charges, à l'exception de l'amortissement, comptabilisées dans l'exercice ou antérieurement qui font l'objet de taxation différée.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles la Société a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part dans les exercices futurs.

Ce montant est créé aux fins suivantes à la suite d'un choix exercé par la Société et amorti selon la durée indiquée ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Financement à long terme des activités de fonctionnement :
 - Pour la dette à long terme en question : au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Société évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'elle évalue au coût.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Frais de financement

Les frais de financement relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement après leur comptabilisation initiale sont capitalisés à l'encontre de l'instrument financier auquel ils se rapportent. Ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du financement obtenu.

Affectations

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

3. DÉBITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Laissez-passer et autres	591 309 \$	792 272 \$
Organismes municipaux	13 298 951	7 205 198
Taxe sur les carburants	221 418	117 972
Taxes à la consommation	834 687	757 232
	14 946 365 \$	8 872 674 \$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2025	2024
Gouvernement du Québec		
Montant affecté au remboursement de la dette à long terme	1 057 305 \$	2 625 195 \$
Développement du transport collectif		
Maintien et développement des services	2 698 310	2 594 529
Optimisation des services	120 892	273 113
Fonds d'immatriculation	507 713	478 916
Transport adapté	613 345	279 652
Service de la dette	11 737	21 863
Subvention salariale	17 774	-
Achat d'autobus	1 704 773	1 436 435
Mesures prioritaires	33 387 591	28 857 559
Système de préemption des feux de circulation	166 742	1 480 071
Autres immobilisations	42 661	138 442
	40 328 843	38 185 775
Gouvernement du Canada		
Mesures prioritaires	14 258 080	22 474 367
	54 586 923 \$	60 660 142 \$

Dans le cadre de programmes de subvention, le gouvernement du Québec a confirmé sa participation financière qui sera versée sur la base d'un service de dette d'une durée de dix ans. Les encaissements à recevoir relatifs aux intérêts portent sur des obligations et billets ayant des taux d'intérêts variant de 1,15 % à 4,677 % et échéant de 2026 à 2028.

5. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée, au montant de 7 000 000 \$, pour les opérations courantes, portant intérêt au taux préférentiel moins 0,35 % et renouvelable annuellement. Elle dispose également de onze emprunts à terme autorisés, aux montants variant de 1 260 000 \$ à 44 600 000 \$ pour un total de 243 660 000 \$, pour les projets d'investissement, portant intérêt au taux préférentiel moins 0,35 % et échéant de janvier 2026 à février 2030.

De plus, la Société est autorisée à effectuer, d'ici le 31 mars 2026, des emprunts par marge de crédit auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 74 813 685 \$, pour financer temporairement la part subventionnée de ses projets d'investissement prévus au Plan d'immobilisations en transport collectif 2025-2030 approuvé par le Conseil du Trésor ainsi que ceux prévus au Plan d'investissements 2025-2030 de la SOFIL pour l'année financière 2025-2026. Également, la Société est autorisée à effectuer, à compter du 1er avril 2026, des emprunts par marge de crédit pour un montant supplémentaire n'excédant pas 10 122 902 \$, correspondant à 25 % de la part subventionnée de ses projets d'investissement prévus pour l'année précédente.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Fournisseurs	19 483 105 \$	11 354 703 \$
Salaires et avantages sociaux	2 629 665	2 606 488
Dépôts et retenues de garantie	5 342 292	4 588 731
Intérêts courus	270 522	193 713
Taxes de ventes	40 741	18 054
	27 766 325 \$	18 761 689 \$

7. REVENUS REPORTÉS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Subventions		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif	- \$	5 682 844 \$
Investissements	-	8 810 404
Autres	2 597	5 608
Laissez-passer	89 232	91 135
	91 829 \$	14 589 991 \$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

8. DETTE À LONG TERME

	2025	2024
Billets et obligations		
Échus	- \$	2 572 000 \$
1,15 %, remboursable par versements annuels, échéant le 4 février 2026	330 300	655 800
1,35 %, remboursable par versements annuels, échéant le 5 juillet 2026	1 240 000	1 538 000
4,20 % à 4,25 %, remboursable par versements annuels, échéant le 7 septembre 2027	1 770 000	2 129 000
4,00 % à 4,50 %, remboursable par versements annuels, échéant le 31 mai 2028	2 027 000	2 239 000
4,677 %, remboursable par versements annuels, échéant le 13 octobre 2028	179 640	239 520
5,40 %, remboursable par versements annuels, échéant le 2 novembre 2028	1 025 100	1 164 800
3,45 % à 3,70 %, remboursable par versements annuels, échéant le 13 novembre 2029	2 172 000	2 425 000
2,80 % à 3,55 %, remboursable par versements annuels, échéant le 9 juillet 2030	7 795 000	-
	16 539 040	12 963 120
Frais reportés liés à la dette à long terme	(139 650)	(97 151)
	16 399 390 \$	12 865 969 \$

La dette à long terme est assumée de la façon suivante :

	2025	2024
Montant des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	1 057 305 \$	2 625 195 \$
Montant à la charge de la Ville de Lévis	15 481 735	10 337 925
	16 539 040 \$	12 963 120 \$

Les versements en capital estimatifs sur la dette à long terme pour les cinq prochains exercices, incluant les refinancements, sont les suivants :

2026 -	3 301 080 \$
2027 -	2 805 480 \$
2028 -	3 365 480 \$
2029 -	2 100 000 \$
2030 -	4 967 000 \$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2025	2024
Actif au titre des avantages sociaux futurs		
Actif du régime à prestations déterminées capitalisé	74 200 \$	43 700 \$
Charge de l'exercice		
Régime à prestations déterminées capitalisé	348 100 \$	270 900 \$
Régimes à cotisations déterminées	635 574	581 473
Régime de retraite des élus municipaux	7 452	8 198
	991 126 \$	860 571 \$

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

Le Régime de retraite du personnel cadre et professionnel non syndiqué de la Société de transport de Lévis, dont l'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée le 31 décembre 2022, est un régime contributif de type salaire final moyen. La rente annuelle d'un participant est égale à 2 % de son salaire final moyen de cinq ans moins 0,7 % du salaire final moyen, jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles de ces mêmes années. Le régime prévoit également des prestations en cas de décès et de cessation d'emploi.

Conciliation de l'actif (du passif) au titre des avantages sociaux futurs

	2025	2024
Actif au début de l'exercice	43 700 \$	3 400 \$
Charge de l'exercice	(348 100)	(270 900)
Cotisations versées par l'employeur	378 600	311 200
Actif à la fin de l'exercice	74 200 \$	43 700 \$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation

	2025	2024
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7 741 500 \$	6 891 300 \$
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(7 741 500)	(6 891 300)
Situation actuarielle nette	-	-
Gains actuariels non amortis	74 200	43 700
Actif au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	74 200 \$	43 700 \$

Charge de l'exercice

	2025	2024
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	715 400 \$	574 200 \$
Cotisations salariales des employés	(374 600)	(307 200)
	340 800	267 000
Amortissement des pertes actuarielles	8 400	5 100
Charge de l'exercice excluant les intérêts	349 200	272 100
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	368 600	334 900
Rendement espéré des actifs	(369 700)	(336 100)
Charge d'intérêts nette	(1 100)	(1 200)
Charge de l'exercice	348 100 \$	270 900 \$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Informations complémentaires

	2025	2024
Rendement réel des actifs pour l'exercice	277 800 \$	304 700 \$
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	(369 700)	(336 100)
Perte de l'exercice sur le rendement des actifs	(91 900)\$	(31 400)\$
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	53 000 \$	(14 000)\$
Prestations versées au cours de l'exercice	180 800 \$	128 100 \$
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice	7 543 900 \$	6 826 900 \$
DMERCA du nouveau volet (moyenne pondérée, s'il y a lieu)	14 ans	14 ans
DMERCA de l'ancien volet (moyenne pondérée, s'il y a lieu)	14 ans	14 ans

Hypothèses d'évaluation actuarielle de la comptabilisation

Taux d'actualisation (fin d'exercice)	5,46 %	5,15 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	5,15 %	5,30 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	3,15 %	3,15 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	2,00 %	2,00 %

Régimes de retraite à prestations déterminées interemployeurs

Les employés de garage participent à un régime de retraite à prestations déterminées interemployeurs, soit le Régime complémentaire de retraite du Syndicat national des employés de garage du Québec inc. Les employés cotisent au régime à un taux de 5,5 % et l'employeur y contribue à un taux de 10,5 % du salaire régulier.

Les chauffeurs participent à un régime de retraite à prestations déterminées interemployeurs, soit le Régime de retraite des employés municipaux du Québec. Les employés cotisent au régime à un taux de 6,765 % et l'employeur y contribue à un taux de 6,785 % du salaire régulier, incluant la cotisation au fonds de stabilisation.

Les employés de bureau syndiqués participent à un régime de retraite à prestations déterminées interemployeurs, soit le Régime de retraite par financement salarial de la FTQ. Les employés cotisent au régime à un taux de 4 % et l'employeur y contribue à un taux de 8 % du salaire régulier.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régime de retraite des élus municipaux

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) est un régime à prestations déterminées géré en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux. Les élus participants et la Société se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas de la Société. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Infrastructures	14 439 048 \$	2 099 587 \$	12 339 461 \$
Bâtiments	31 700 388	10 746 289	20 954 099
Véhicules	68 185 925	38 585 829	29 600 096
Ameublement et équipement de bureau	2 290 778	1 890 491	400 287
Machinerie, outillage et équipement divers	12 323 507	10 257 549	2 065 958
Terrains	4 385 450	-	4 385 450
	133 325 096	63 579 745	69 745 351
Immobilisations en cours	13 126 084	-	13 126 084
	146 451 180 \$	63 579 745 \$	82 871 435 \$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2024		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Infrastructures	8 166 173 \$	1 856 228 \$	6 309 945 \$
Bâtiments	24 052 035	10 081 252	13 970 783
Véhicules	60 562 511	39 627 880	20 934 631
Ameublement et équipement de bureau	2 195 332	1 723 330	472 002
Machinerie, outillage et équipement divers	12 028 475	9 419 013	2 609 462
Terrains	4 112 114	-	4 112 114
	111 116 640	62 707 703	48 408 937
Immobilisations en cours	10 836 530	-	10 836 530
	121 953 170 \$	62 707 703 \$	59 245 467 \$

11. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS

	2025	2024
Dépôts sur acquisitions d'immobilisations	976 733 \$	1 464 536 \$
Frais payés d'avance	390 597	454 294
	1 367 330 \$	1 918 830 \$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

12. EXCÉDENT ACCUMULÉ (ANNEXE)

	2025	2024
Excédent de fonctionnement non affecté		
Transport régulier	1 352 655 \$	614 370 \$
Transport adapté	1 166 854	630 854
	2 519 509	1 245 224
Excédent de fonctionnement affecté		
Exercice suivant - Transport régulier	1 800 000	-
Exercice suivant - Transport adapté	-	536 000
Sommes restantes du programme d'aide d'urgence	3 882 844	-
Déficit éventuel - carburant, pièces et autres	634 767	634 767
	6 317 611	1 170 767
Fonds réservés		
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	120 150	-
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP)		
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Frais d'émission de la dette à long terme	(109 135)	(64 598)
Élément présenté à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	97 942	56 026
	(11 193)	(8 572)
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	243 815	260 860
Investissements à financer	(17 822 733)	(5 615 671)
	(17 578 918)	(5 354 811)
Investissement net dans les immobilisations corporelles et autres actifs	67 498 835	48 972 140
	58 865 994 \$	46 024 748 \$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société a signé un contrat de transport en commun échéant en décembre 2028. Les versements minimums relatifs à ce contrat totalisent 8 037 222 \$ et se répartissent comme suit :

2026 -	2 626 200 \$
2027 -	2 678 724 \$
2028 -	2 732 298 \$

De plus, la Société a signé des contrats de transport adapté échéant de mars 2026 à décembre 2030. Les versements minimums relatifs à ces contrats totalisent 10 931 139 \$ et se répartissent comme suit :

2026 -	2 286 670 \$
2027 -	2 066 262 \$
2028 -	2 128 250 \$
2029 -	2 192 097 \$
2030 -	2 257 860 \$

Les versements relatifs à divers contrats de location, d'entretien et d'autres services échéant de 2026 à 2031 totalisent 3 203 636 \$ et se répartissent comme suit :

2026 -	810 973 \$
2027 -	829 273 \$
2028 -	553 390 \$
2029 -	432 139 \$
2030 -	393 378 \$
2031 -	184 483 \$

Également, la Société s'est engagée, par le biais d'un contrat d'achats regroupés avec d'autres sociétés de transport en commun, à acquérir quarante-deux (42) autobus électriques de 12 mètres, devant être livrés au cours des années 2026 et 2027, pour un montant maximal de 77 000 000 \$ incluant les options, les contingences, l'indexation et les taxes. Une avance contractuelle de 2 % du montant de base estimé des vingt (20) premiers autobus a été versée en octobre 2025 et est incluse dans les dépôts sur acquisitions d'immobilisations au poste « Autres actifs non financiers ». En vertu du Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC), une aide financière maximale de 64 137 583 \$, établie à 95 % des dépenses admissibles, a été autorisée par le ministre des Transports et de la Mobilité durable pour l'achat de ces autobus, dont 27 005 298 \$ proviennent du gouvernement du Canada et 37 132 285 \$, du gouvernement du Québec. Une convention d'aide financière a été signée en octobre 2025 pour confirmer le versement de l'aide financière pour le 1er lot de 10 autobus livrables avant le 30 juin 2026. D'autres conventions devront être conclues pour confirmer les aides financières reliées aux lots subséquents.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

14. DROITS CONTRACTUELS

En vertu de l'Entente bilatérale intégrée relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada conclue entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, un financement a été approuvé pour le projet d'implantation de mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis, pour un montant maximal de 25 553 345 \$. Conformément au décret 1074-2023 du 21 juin 2023, le ministre des Transports et de la Mobilité durable est autorisé à verser à la Société, au cours des exercices 2023 à 2027, une subvention maximale de 71 830 000 \$, en plus de la contribution financière du gouvernement du Canada de 25 553 345 \$, sous forme de paiements au comptant. Au 31 décembre 2025, des revenus de transfert pour un montant total de 73 328 033 \$ ont été inscrits aux états financiers.

De plus, la Société a conclu une convention d'exploitation publicitaire des aribus et des autobus échéant le 31 décembre 2026. En vertu de cette convention, une redevance annuelle doit être versée à la Société, basée sur un pourcentage des revenus publicitaires, mais soumise à un minimum garanti.

En mars 2019, la Société a signé une entente avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC), l'Université Laval (Université) et ses associations étudiantes concernant le laissez-passer universitaire permettant un accès illimité aux services de transport des deux réseaux pour les étudiants à temps plein. En vertu de cette entente, l'Université s'est engagée à percevoir des étudiants assujettis un montant de 30 \$, de 33 \$ et de 36 \$ par mois pour les années universitaires respectives de 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, suivi d'une indexation annuelle de 2 % pour les années subséquentes. La répartition des sommes entre la Société et le RTC est déterminée en fonction des dernières adresses de résidence permanente des étudiants, soit celles déclarées dans la région administrative de Chaudière-Appalaches pour la Société. Cette entente est en vigueur pour une durée de dix ans.

En vertu de l'Entente sur les titres de transport en commun métropolitain 2024, 2025 et 2026 intervenue avec la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), le RTC, trois MRC de la région et la Société des traversiers du Québec (STQ), la CMQuébec s'est engagée à verser une compensation tarifaire permettant d'offrir un tarif réduit aux usagers empruntant au moins deux réseaux de transport en commun sur son territoire. Cette compensation est financée en partie par une aide financière triennale au montant maximal de 1 873 388 \$ prévue au Programme d'appui aux actions régionales (PAAR) administré par le Secrétariat à la Capitale-Nationale et octroyée à la CMQuébec en vertu d'une convention signée afin de financer une baisse de tarif supplémentaire du titre mensuel métropolitain et la mise en place d'un lot de 20 billets métropolitains à compter du 1er février 2024 jusqu'au 31 décembre 2026. En plus de cette compensation consentie par le PAAR, la CMQuébec s'engage à accorder aux parties liées à l'entente (sauf la STQ) une aide financière additionnelle égale à 50 % de la réduction des tarifs du titre mensuel métropolitain consentie aux usagers, jusqu'à concurrence de 25 % du prix du laissez-passer mensuel le moins élevé parmi les parties qui émettent ce titre, et ce, jusqu'à un montant maximal de 335 000 \$ pour 2024 et de 362 500 \$ pour 2025 et 2026, respectivement, le tout conditionnellement au versement du financement prévu au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, prévoyant une contribution au moins équivalente à l'aide financière de la CMQuébec.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

14. DROITS CONTRACTUELS (suite)

Conformément à une convention d'aide financière signée avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable reliée à une entente de financement pluriannuel 2025-2028, ce dernier est autorisé à verser une aide financière maximale de 4 600 000 \$ au cours des exercices financiers 2025 à 2028, afin de soutenir le financement du transport collectif. Par le biais de sa résolution CV-2024-0582 approuvant les termes et hypothèses de cette entente de financement, la Ville s'est engagée à augmenter sa contribution municipale de base d'un montant de 1 000 000 \$ pour l'exercice 2025 et d'indexer sa contribution d'au moins 4 % par année par la suite pour les exercices 2026 à 2028.

En vertu d'une convention d'aide financière dans le cadre du programme de soutien au transport adapté, le ministre des Transports et de la Mobilité durable a octroyé à la Société de transport de Lévis une aide financière maximale de 6 519 651 \$ pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, calculée selon les paramètres prévus aux modalités d'application 2025-2027, afin de maintenir et développer son offre de services en transport adapté.

En vertu d'un contrat de service de transport en commun conclu avec la Ville et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, cette dernière s'est engagée à verser une contribution financière pour le transport en commun régulier de 215 000 \$ en 2018, indexée par la suite annuellement selon l'indice des prix à la consommation au 30 septembre. Quant à la contribution relative au transport adapté, elle s'établissait à 81 108 \$ pour l'année 2017 et est indexée de 3 % par année pour les années subséquentes. L'entente initiale se terminait le 30 juin 2022 mais se renouvelle automatiquement par période successive de cinq (5) ans, à moins que l'une des parties n'informe les autres parties de son intention de renégocier les modalités qui y sont prévues.

15. OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Au cours de l'exercice 2025, la Société a reçu une contribution de la Ville au montant de 15 273 496 \$ (2024 - 14 273 496 \$) à titre de quote-part.

Dans le cadre du projet d'implantation de mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture réalisé en collaboration avec la Ville, la Société a inscrit des dépenses payables à la Ville pour un montant de 26 881 509 \$ (2024 - 34 957 642 \$), dont un montant de 2 494 546 \$ (2024 - 3 072 693 \$) a été inscrit dans les immobilisations. Au 31 décembre 2025, les sommes dues à la Ville concernant ce projet s'élèvent à 16 787 730 \$ (2024 - 12 312 538 \$) et sont incluses au poste « Crédoiteurs et charges à payer ».

En vertu de l'entente relative à la planification et la réalisation du projet de mesures prioritaires intervenue avec la Ville, cette dernière s'est engagée à rembourser à la Société la portion non subventionnée des coûts admissibles facturés pour les activités qui relèvent de sa compétence. À cet effet, un montant de 6 174 840 \$ (2024 - 3 980 150 \$) est inscrit dans les autres revenus. Au 31 décembre 2025, les sommes à recevoir de la Ville totalisent 12 348 947 \$ (2024 - 6 174 106 \$) et sont incluses au poste « Débiteurs ».

Ces opérations ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

16. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En vertu du décret 33-2026 du 14 janvier 2026 et d'une convention d'aide financière signée à cet effet en mars 2026, le ministre des Transports et de la Mobilité durable est autorisé à verser une aide financière maximale de 1 300 000 \$, au cours de son exercice financier 2025-2026, pour le financement du transport collectif. Cette aide financière est versée en guise de compensation pour l'exercice 2025 à la suite de la modification réglementaire (décret 1494-2025) concernant la répartition de la contribution des automobilistes au transport en commun dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec effective au 1er janvier 2026, plutôt qu'en 2025, tel qu'il était prévu au départ dans le cadre financier. Ce revenu de transfert n'a pas été inscrit dans les revenus de l'exercice 2025, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, car la convention d'aide financière n'avait pas encore été signée en date du 31 décembre 2025.

17. DONNÉES BUDGÉTAIRES

L'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec le budget adopté par la Société.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour la Société sont liés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation).

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs autres que les taxes à la consommation est réduit, puisque la Société évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. Puisque les débiteurs sont principalement à recevoir d'organismes municipaux, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 décembre se détaille comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Non en souffrance	13 754 046 \$	7 799 970 \$
En souffrance		
de 30 à 60 jours	133 594	79 396
plus de 60 jours	2 620	111 200
	136 214	190 596
	13 890 260 \$	7 990 566 \$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	31 décembre 2025			
	Moins de 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	Total
Emprunts temporaires	53 894 238 \$	- \$	- \$	53 894 238 \$
Créditeurs et charges à payer	27 455 062	-	-	27 455 062
Intérêts courus à payer	270 522	-	-	270 522
Dette à long terme	3 301 080	6 170 960	7 067 000	16 539 040
	84 920 902 \$	6 170 960 \$	7 067 000 \$	98 158 862 \$

	31 décembre 2024			
	Moins de 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	Total
Emprunts temporaires	50 382 524 \$	- \$	- \$	50 382 524 \$
Créditeurs et charges à payer	18 549 922	-	-	18 549 922
Intérêts courus à payer	193 713	-	-	193 713
Dette à long terme	4 219 080	4 751 560	3 992 480	12 963 120
	73 345 239 \$	4 751 560 \$	3 992 480 \$	82 089 279 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la Société prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à taux variables. Ce risque est réduit puisque ces emprunts se renouvellent automatiquement à la fin du mois.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

	31 décembre 2025		
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- \$	2 331 101 \$	2 331 101 \$
Passifs financiers			
Emprunts temporaires	- \$	53 894 238 \$	53 894 238 \$
Dette à long terme	16 539 040 \$	- \$	16 539 040 \$
			31 décembre 2024
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- \$	11 154 898 \$	11 154 898 \$
Passifs financiers			
Emprunts temporaires	- \$	50 382 524 \$	50 382 524 \$
Dette à long terme	12 963 120 \$	- \$	12 963 120 \$

De plus, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

Société de transport de Lévis

ANNEXE - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
Revenus			
Transport régulier (annexe)	33 649 989 \$	36 449 700 \$	29 362 555 \$
Transport adapté (annexe)	4 355 703	4 493 540	4 842 334
Projet des mesures prioritaires (annexe)	32 626 000	26 243 064	32 922 689
	70 631 692	67 186 304	67 127 578
Charges			
Transport régulier (annexe)	38 202 603	34 592 264	32 663 363
Transport adapté (annexe)	4 891 703	4 493 540	4 842 334
Projet des mesures prioritaires (annexe)	32 626 000	26 243 064	32 922 689
	75 720 306	65 328 868	70 428 386
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(5 088 614)	1 857 436	(3 300 808)
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations corporelles			
Amortissement	6 058 000	5 990 097	5 151 367
Produit de cession	-	18 105	5 720
Gain sur cession	-	(18 105)	(5 720)
	6 058 000	5 990 097	5 151 367
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	74 905	69 008	26 922
Remboursement de la dette à long terme	(1 462 097)	(1 424 923)	(1 886 440)
	(1 387 192)	(1 355 915)	(1 859 518)
Affectations			
Activités d'investissement	(70 000)	(28 573)	(42 052)
Excédent de fonctionnement affecté			
Transport régulier	-	-	-
Transport adapté	536 000	-	-
Fonds réservés			
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	-	-	55 178
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Financement des activités de fonctionnement	(48 194)	(41 916)	(4 167)
	417 806	(70 489)	8 959
	5 088 614	4 563 693	3 300 808
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	- \$	6 421 129 \$	- \$
Transport régulier	- \$	6 421 129 \$	- \$
Transport adapté	- \$	- \$	- \$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - DÉFICIT D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2025	Réal 2025	Réal 2024
Revenus d'investissement			
Transferts	45 981 000 \$	10 979 566 \$	8 820 329 \$
Autres revenus - Ville de Lévis	-	4 244	-
	45 981 000	10 983 810	8 820 329
Conciliation à des fins fiscales			
Acquisition d'immobilisations corporelles			
Infrastructures	(4 581 000)	(3 256 785)	(3 184 898)
Bâtiments	(17 994 000)	(12 254 679)	(3 369 862)
Véhicules	(30 698 000)	(12 686 905)	(6 988 614)
Ameublement et équipement de bureau	(110 000)	(95 446)	(71 033)
Machinerie, outillage et équipement divers	(3 167 000)	(1 048 914)	(677 422)
Terrains	-	(273 336)	-
	(56 550 000)	(29 616 065)	(14 291 829)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	10 499 000	6 499 725	1 883 778
Affectations			
Activités de fonctionnement	70 000	28 573	42 052
	(45 981 000)	(23 087 767)	(12 365 999)
Déficit d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	- \$	(12 103 957)\$	(3 545 670)\$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - EXCÉDENT ACCUMULÉ

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Transport régulier	Transport adapté	2025	2024
Excédent de fonctionnement non affecté				
Solde au début de l'exercice	614 370 \$	630 854 \$	1 245 224 \$	1 781 224 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	6 421 129	-	6 421 129	-
Virement de (à) l'excédent de fonctionnement affecté	(5 682 844)	536 000	(5 146 844)	(536 000)
Solde à la fin de l'exercice	1 352 655 \$	1 166 854 \$	2 519 509 \$	1 245 224 \$
Excédent de fonctionnement affecté				
Solde au début de l'exercice	634 767 \$	536 000 \$	1 170 767 \$	634 767 \$
Virement de (à) l'excédent de fonctionnement non affecté	5 682 844	(536 000)	5 146 844	536 000
Solde à la fin de l'exercice	6 317 611 \$	- \$	6 317 611 \$	1 170 767 \$
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés				
Solde au début de l'exercice	- \$	- \$	- \$	55 178 \$
Affectation aux activités de fonctionnement	-	-	-	(55 178)
Virement du financement des investissements en cours	120 150	-	120 150	-
Solde à la fin de l'exercice	120 150 \$	- \$	120 150 \$	- \$
Répartition				
Règlement no 110			1 869 \$	- \$
Règlement no 140			44 334	-
Règlement no 147			72 970	-
Règlement no 162			977	-
			120 150 \$	- \$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025

2024

Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Solde au début de l'exercice	(8 572)\$	(9 743)\$
Affectation aux activités de fonctionnement	41 916	4 167
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(69 008)	(26 922)
Remboursement de la dette à long terme liée aux activités de fonctionnement	24 471	23 926
Solde à la fin de l'exercice	(11 193)\$	(8 572)\$
Financement des investissements en cours		
Solde au début de l'exercice	(5 354 811)\$	(1 809 141)\$
Déficit d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	(12 103 957)	(3 545 670)
Virement aux soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	(120 150)	-
Solde à la fin de l'exercice	(17 578 918)\$	(5 354 811)\$
Investissement net dans les immobilisations corporelles et autres actifs		
Immobilisations corporelles	82 871 435 \$	59 245 467 \$
Dette à long terme	(16 399 390)	(12 865 969)
Frais reportés liés à la dette à long terme	(139 650)	(97 151)
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	1 057 305	2 625 195
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	109 135	64 598
	(15 372 600)	(10 273 327)
	67 498 835 \$	48 972 140 \$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025

2024

Dette à long terme (note 8)	16 539 040 \$	12 963 120 \$
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	17 822 733	5 615 671
Déduire		
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	1 057 305	2 625 195
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	243 815	260 860
	1 301 120	2 886 055
Endettement total net à long terme	33 060 653 \$	15 692 736 \$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - TRANSPORT RÉGULIER - REVENUS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2025	Réal 2025	Réal 2024
Transport régulier			
Revenus			
Revenus des usagers			
Cartes - adultes	785 311 \$	712 978 \$	742 071 \$
Cartes - privilèges et étudiants	4 339 073	4 283 055	4 096 119
Cartes à tarif réduit et supports	1 753 365	1 683 780	1 659 339
Cartes métropolitaines	981 000	1 234 072	971 837
Revenus en espèces	1 123 971	993 032	1 117 165
	8 982 720	8 906 917	8 586 531
Revenus - tarifs spéciaux			
Voyages spéciaux	17 000	31 260	32 070
Revenus complémentaires au transport			
Publicité	350 000	318 391	348 002
Revenus non reliés au transport			
Intérêts	115 000	170 382	604 959
Autres	3 100	98 307	64 318
	118 100	268 689	669 277
Subventions gouvernementales			
Contributions des automobilistes au transport en commun	2 957 595	1 959 206	1 766 138
Développement du transport collectif			
Maintien et développement des services	3 191 276	2 698 310	2 594 461
Optimisation des services	-	120 892	323 322
Programme d'aide d'urgence au transport collectif	-	5 682 844	415 762
Soutien à la relance du transport collectif	735 000	759 255	32 517
Intérêts sur obligations et billets	55 736	60 493	107 810
Subvention salariale - MESS	-	36 778	
Compensation du MTMD - titre de transport métropolitain	291 000	366 030	217 874
	7 230 607	11 683 808	5 457 884
Contributions municipales			
Contribution de la Ville de Lévis	14 280 223	14 280 223	13 345 256
Contribution d'une autre municipalité	266 339	265 797	261 131
Compensation de la CMQuébec - titre de transport métropolitain	905 000	676 510	656 684
	15 451 562	15 222 530	14 263 071
Nouvelles sources de revenus à identifier	1 500 000	-	-
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	-	18 105	5 720
	33 649 989 \$	36 449 700 \$	29 362 555 \$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - TRANSPORT RÉGULIER - CHARGES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2025	Réal 2025	Réal 2024
Transport régulier (suite)			
Charges			
Salaires des chauffeurs	8 735 959 \$	8 106 491 \$	7 603 128 \$
Salaires - autres			
Conseil d'administration	92 706	90 477	92 047
Service de l'exploitation	1 334 915	1 420 417	1 226 290
Service administratif	1 746 398	1 706 264	1 513 562
Service de l'entretien	2 242 847	1 932 003	1 903 574
	5 416 866	5 149 161	4 735 473
Avantages sociaux			
Chauffeurs	2 124 383	1 757 890	1 720 288
Conseil d'administration	18 385	16 370	17 160
Service de l'exploitation	320 379	335 943	291 393
Service administratif	409 201	371 180	338 083
Service de l'entretien	621 357	488 163	499 572
	3 493 705	2 969 546	2 866 496
Honoraires et contrats			
Contrat de transport	2 885 261	2 845 281	2 715 655
Service de rabattement par taxi	380 140	367 432	324 162
Honoraires professionnels	361 177	280 148	262 355
Frais de gestion - système Opus	67 024	31 924	36 554
Graphisme et conception	24 236	12 383	17 521
Site Internet	47 388	32 980	22 020
Cotisations	87 154	84 432	84 430
Service de la paie et autres frais bancaires	38 001	35 845	34 352
Frais transactionnels et d'administration Opus	149 400	128 003	117 740
Transport de valeurs	12 548	24 259	11 356
Formation	118 987	96 140	38 715
	4 171 316	3 938 827	3 664 860
Montants à reporter	21 817 846 \$	20 164 025 \$	18 869 957 \$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - TRANSPORT RÉGULIER - CHARGES (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2025	Réal 2025	Réal 2024
Transport régulier (suite)			
Charges (suite)			
Montants reportés	21 817 846 \$	20 164 025 \$	18 869 957 \$
Matériel et fournitures			
Carburant	3 876 278	2 725 016	2 878 282
Pièces	1 949 301	1 532 066	1 691 379
Pneus	182 853	164 309	184 052
Huile, graisse, antigel et urée	119 897	105 236	112 184
Remorquage et autres	22 048	19 220	17 985
Petit outillage	8 399	7 544	7 138
Entretien et réparations			
Terrains	46 455	47 087	44 036
Stationnements incitatifs	141 401	134 571	153 205
Bâtisses	280 321	314 384	262 185
Atribus	126 117	102 175	102 974
Équipement de garage et véhicules de service	59 057	49 248	54 896
Équipement de l'exploitation	39 583	23 903	76 855
Systèmes d'aide à l'exploitation	546 730	553 179	486 104
Équipement informatique et Opus	279 502	244 046	223 965
Fournitures Opus	58 925	64 274	50 597
Papeterie et fournitures de bureau	28 116	21 046	23 972
Frais d'impression	92 123	56 984	76 807
Uniformes	91 158	84 461	174 715
Fournitures de garage et sanitaires	85 049	70 670	80 834
	8 033 313	6 319 419	6 702 165
Location			
Terrains - stationnements incitatifs	174 218	175 343	178 363
Uniformes et équipement de garage	18 216	15 121	14 854
Équipement de l'exploitation	33 269	24 545	29 899
Équipement de bureau	5 511	5 645	4 920
	231 214	220 654	228 036
Services publics			
Électricité et chauffage	267 421	306 674	247 458
Télécommunications	99 327	92 544	86 093
	366 748	399 218	333 551
Montants à reporter	30 449 121 \$	27 103 316 \$	26 133 709 \$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - TRANSPORT RÉGULIER - CHARGES (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2025	Réal 2025	Réal 2024
Transport régulier (suite)			
Charges (suite)			
Montants reportés	30 449 121 \$	27 103 316 \$	26 133 709 \$
Taxes - Assurances - Immatriculation - Permis			
Taxes	174 711	178 322	172 981
Assurances	304 459	305 696	279 486
Immatriculation	324 140	289 869	295 173
Permis - radios	11 607	11 414	11 070
	814 917	785 301	758 710
Dépenses diverses			
Déplacements et représentation	64 893	58 711	58 240
Publicité	82 338	59 138	53 959
Commissions sur ventes de laissez-passer	57 000	49 382	52 805
Autres	14 438	4 461	12 926
Réserve pour imprévus	50 000	-	-
	268 669	171 692	177 930
Frais financiers			
Intérêts sur la dette à long terme	517 132	502 613	401 636
Amortissement des frais d'escompte reportés	38 764	39 277	41 211
Intérêts sur emprunts temporaires	51 000	1 068	-
Intérêts - avantages sociaux futurs	5 000	(1 100)	(1 200)
	611 896	541 858	441 647
Amortissement des immobilisations corporelles	6 058 000	5 990 097	5 151 367
	38 202 603 \$	34 592 264 \$	32 663 363 \$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - TRANSPORT ADAPTÉ

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2025	Réal 2025	Réal 2024
Revenus			
Subventions gouvernementales			
Subvention au transport adapté	2 077 196 \$	2 210 395 \$	2 077 926 \$
Soutien à la relance du transport collectif	765 000	740 745	1 367 483
Contributions municipales			
Contribution de la Ville de Lévis	993 273	993 273	928 240
Contribution d'une autre municipalité	102 746	102 746	99 753
Revenus des usagers	385 488	386 755	353 877
Autres revenus - MRC de Beauce-Centre	32 000	59 626	15 055
	4 355 703 \$	4 493 540 \$	4 842 334 \$
Charges			
Contrats de transport	3 979 488 \$	3 615 927 \$	3 918 472 \$
Salaires	515 207	486 461	488 219
Avantages sociaux	129 832	113 506	120 971
Formation	3 111	-	3 881
Entretien et réparations	239 535	263 435	285 856
Cartes et guide des usagers	4 525	5 113	6 539
Services d'appels externes	15 455	4 499	14 638
Papeterie et fournitures de bureau	3 500	3 039	3 000
Déplacements et représentation	1 050	1 560	758
	4 891 703 \$	4 493 540 \$	4 842 334 \$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - PROJET DES MESURES PRIORITAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
Revenus			
Subventions gouvernementales	21 522 000 \$	20 068 224 \$	28 942 539 \$
Autres revenus - Ville de Lévis	11 104 000	6 174 840	3 980 150
	32 626 000 \$	26 243 064 \$	32 922 689 \$
Charges			
Contribution à la Ville de Lévis	32 626 000 \$	26 243 064 \$	32 922 689 \$